

Réduction de la pauvreté

Lignes directrices du programme de subventions Bâtir des collectivités dynamiques pour 2020–2021

Engagement de la Nouvelle-Écosse pour réduire la pauvreté

La réduction de la pauvreté est un problème complexe qui exige une collaboration considérable et l'établissement de partenariats entre les ministères du gouvernement, les organismes communautaires, les intervenants et tous les ordres de gouvernement. Pour réduire la pauvreté, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a fait un investissement de 20 millions de dollars sur cinq ans. Le but est d'appuyer des projets novateurs conçus pour améliorer la vie des gens à faible revenu de la Nouvelle-Écosse. Les résultats et les approches de ces projets seront consignés pour contribuer à guider les mesures de réduction de la pauvreté en 2022 et dans le futur.

Le travail du gouvernement pour réduire la pauvreté est guidé par quatre objectifs :

- **Bâtir** des collectivités dynamiques en investissant dans l'expertise communautaire.
- **Prévenir** la pauvreté en brisant le cycle qui la cause.
- **Alléger** les difficultés engendrées par la pauvreté en améliorant les services offerts.
- **Donner** aux gens de la Nouvelle-Écosse les moyens de sortir de la pauvreté en leur fournissant les outils nécessaires.

Thèmes pour 2020-2021

Cette année, les thèmes sont :

- Enfants
- Transition des jeunes
- Logement
- Santé mentale et dépendances
- Intégration économique (participation au marché du travail)
- Sécurité alimentaire
- Transports

Subventions Bâtir des collectivités dynamiques

Le programme de subventions Bâtir des collectivités dynamiques offre aux collectivités l'occasion d'utiliser leurs connaissances et leur expérience pour :

- alléger les impacts de la pauvreté,
- prévenir la pauvreté ou en briser le cycle,
- bâtir la capacité des collectivités locales à travailler à leurs propres priorités liées à la pauvreté,
- collaborer avec d'autres partenaires communautaires,
- cibler les mesures novatrices qui créent des occasions ou qui augmentent les possibilités pour les membres de la collectivité à faible revenu.

Demandes de subventions et évaluation

Le travail effectué dans le domaine de la réduction de la pauvreté au cours des trois dernières années incluait aussi l'évaluation, ce qui a permis de cerner des leçons clés et des pratiques prometteuses. Cette année, ces domaines seront considérés par le comité d'évaluation des demandes de subventions. Les demandes qui démontrent comment ces pratiques sont intégrées aux projets pourraient être traitées en priorité. De plus, les demandes qui abordent les défis liés à la pauvreté engendrés ou aggravés par la COVID-19 pourraient également être traitées en priorité. Les **projets** peuvent inclure le coût lié aux adaptations technologiques nécessaires pour offrir les projets de façon virtuelle.

Les pratiques prometteuses découlant de l'évaluation et considérées dans les soumissions sont les suivantes :

- Elles abordent de façon intentionnelle les besoins et les conditions des populations vulnérables qui sont susceptibles aux obstacles systémiques et à l'exclusion socioéconomique.
- Elles appuient les enfants et les jeunes par des approches axées sur la famille entière plutôt que sur un seul membre de la famille.
- Elles créent de nouveaux partenariats et renforcent les partenariats existants basés sur la confiance et les contributions communes. Elles incluent les partenaires locaux qui ont des liens avec la communauté et qui connaissent ses priorités.
- Elles cernent et utilisent des approches de communication que le public cible utilise régulièrement afin de promouvoir la participation des personnes qui profiteraient le plus du programme ou du service.
- Elles adaptent la prestation de programmes et de services pour correspondre aux difficultés et aux réalités complexes des personnes vivant dans la pauvreté, y compris des approches flexibles (c.-à-d. éviter les engagements sur plusieurs semaines, offrir plusieurs points d'accès, etc.).
- Elles favorisent l'apprentissage réciproque pour les participants et les systèmes (y compris le personnel, les bénévoles et les fournisseurs de services) pour respecter les connaissances acquises de première main.
- Elles coordonnent les services et les mesures de soutien pour créer des approches complètes qui abordent plusieurs déterminants sociaux de la santé.

- Elles sont axées sur l'équité en :
 - cultivant des partenariats qui respectent la représentation culturelle avec des organismes qui ont des liens de confiance avec la communauté;
 - incluant des voix qui représentent la communauté afin de pouvoir adapter les politiques, les services et les programmes aux priorités cernées par la communauté;
 - créant des programmes, des politiques et des services qui sont inclusifs et appropriés du point de vue culturel;
 - appuyant les pratiques et les possibilités d'inclusion à l'échelle de tous les secteurs.
- Elles appuient la réduction des obstacles systémiques qui empêchent la participation, par exemple la garde d'enfants, l'alimentation, le transport et le logement.

Évaluation

Les organismes dont la demande aura été acceptée devront participer à l'évaluation de la réduction de la pauvreté et soumettre un rapport final. Les évaluateurs et le personnel seront disponibles pour appuyer ces processus.

Demands admissibles

- Sociétés et coopératives à but non lucratif reconnues et en règle
- Organismes de bienfaisance canadiens enregistrés (actifs en Nouvelle-Écosse)
- Établissements postsecondaires
- Organismes à but non lucratif constitués en vertu de lois fédérales
- Conseils de bande mi'kmaw
- Municipalités, villages, etc.
- Entreprises sociales et entreprises d'intérêt communautaire
- Entreprises constituées en sociétés

Activités non admissibles

- Activités de financement
- Gros projets de construction et gros achats d'équipement
- Demandes des particuliers
- Dépenses engagées **avant** le 15 novembre 2020
- Recherche, les groupes de discussion et les rencontres publiques (les subventions du programme Bâtir des collectivités dynamiques visent à appuyer des activités axées sur l'action qui guideront les interventions futures pour réduire la pauvreté)

Subventions

Les subventions peuvent atteindre 50 000 \$ par projet. Les demandeurs peuvent soumettre UN seul projet. Une contribution financière du demandeur n'est pas requise pour obtenir une subvention du programme Bâtir des collectivités dynamiques.

Financement de 1^{re} catégorie

- Pour les demandes d'au plus 5 000 \$

Financement de 2^e catégorie

- Pour les demandes de 5 001 \$ à 50 000 \$
- Il faut indiquer la collaboration ou un partenariat avec au moins deux autres organismes. Les partenaires doivent jouer un rôle actif dans la réalisation du projet et confirmer leur participation par écrit. Les partenaires peuvent être des sociétés et coopératives à but non lucratif, des organismes de bienfaisance, des établissements postsecondaires, des organismes à but non lucratif constitués en vertu de lois fédérales, des conseils de bande mi'kmaw, des municipalités, des ministères gouvernementaux, des entreprises sociales, des entreprises d'intérêt communautaire ou des entreprises constituées en sociétés.

Dates limites et dates de début et de fin des projets

Les demandes doivent être reçues au plus tard à 23 h 59 le 15 janvier 2021.

Les projets doivent avoir une date de début et une date de fin. Les projets admissibles doivent commencer après le **15 novembre 2020** et se terminer au plus tard le **31 décembre 2021**.

Pour des renseignements supplémentaires :

Ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine

Tél. : 902-424-5215

Courriel : communitiesns@novascotia.ca